

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ D'YAMACHICHE
M.R.C. DE MASKINONGÉ



AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le projet de **Règlement numéro 517** modifiant le *Règlement de zonage numéro 309* de la Municipalité d'Yamachiche

Lors de la séance tenue le 6 juin 2022, le Conseil de la Municipalité a adopté le premier projet de Règlement numéro 517 intitulé *Règlement modifiant le règlement de zonage à propos des usages mixtes et des industries artisanales*.

Ce projet de règlement aura pour effet d'autoriser les industries artisanales comme usage mixte à un usage résidentiel dans les zones à vocation commerciale.

Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le 6 septembre 2022, à 19 h 25 à la salle du conseil, située au 366, rue Sainte-Anne, à Yamachiche.

Lors de cette assemblée publique de consultation, le maire expliquera le contenu de ce projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, aux heures d'ouverture de bureau.

Donné à Yamachiche, le 18 août 2022

Marie-France Boisvert

Directrice générale et greffière-trésorière